



CCAS DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 8 février 2022 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 18/01/2022
Nombre de présents	12	
Nombre de pouvoirs	3	Date de l'affichage : 21/02/2022
Suffrages exprimés	15	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENault - Mme Aline DUZERT - Mme Maria OREA - Mme Anne DE LAPORTERIE  
M. Julien RELAUX - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

M. Julien DUBOIS - M. Patrice BOUCAU  
Mme Gisèle CAMIADE - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Marcelle THEIL

**POUVOIRS :**

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE  
Mme Gisèle CAMIADE donne pouvoir à Mme Marylène HENault  
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Pierre STETIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**OBJET : PÔLE ENFANCE FAMILLE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DES LANDES POUR UN PLAN D'AIDE EXCEPTIONNEL (PAEI) POUR LA CRÈCHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** le projet de convention d'objectifs et de financement établi par la CAF pour un Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (Paei) pour les Équipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), présenté en annexe.

**Considérant** l'intérêt pour le CCAS de Dax de développer l'offre d'accueil du jeune enfant, et pouvoir en ce sens bénéficier d'une aide de la CAF.

**Considérant** que l'ouverture de la « crèche à vocation d'insertion professionnelle » va permettre de créer dix places qui faciliteront le retour sur le marché du travail de parents de très jeunes enfants et réduire les inégalités sociales dès l'enfance.

**SUR PROPOSITION DE MADAME SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, VICE-PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** les termes de la convention relative au Plan d'aide exceptionnel en investissement (Paei) pour les équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje),

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,**

  
**Julien DUBOIS**

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noullbos - 50, cours Iyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20220208-20220208-02-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022